

F11

BOISEMENT DE PRODUCTION PEUPLERAIES PURES

Habitat concerné :

Mégaphorbiaie (6430, 6440)

Espèces concernées

Rôle des genêts (EA122) (refuge après les fauches des prairies).



© Alexis Orseau / LPO

Enjeux :

Maintenir ou développer le rôle des boisements de production dans la préservation de la ressource en eau (zone tampon) et la préservation de l'habitat de mégaphorbiaie par des modalités d'entretien sylvicole des peupleraies respectueuses des sols et de la végétation

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

❖ En phase de plantation

1. **Planter un maximum de 204 plants/ha** avec un écartement de 7 à 8 m entre plants.
Point de contrôle : contrôle sur place de la densité de plantation.
2. **Planter les peupliers à au moins 5m des berges** et laisser revenir la végétation naturelle dans cette bande de 5m.
Point de contrôle : contrôle sur place de la présence d'une bande de 5 m non plantée.
3. **Installer les peupliers sans travail du sol** (sauf sur l'axe Charente en amont de Chaniers).
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travail du sol.

❖ En phase d'entretien

1. Réaliser les travaux forestiers (taille, élagage, broyage) en dehors de la période du **1er avril au 31 juillet** (période de reproduction de la faune).
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de travaux de broyage/taille/ élagage durant cette période.
2. **Ne recourir au désherbage chimique que les 2 premières années** suivant la plantation : traiter de façon localisée **2 m²** au pied de chaque peuplier, ou éventuellement sur la ligne de plantation.
Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de désherbage chimique en plein.
3. **Ne pas effectuer d'entretien annuel** de la végétation herbacée : faucher ou broyer l'ensemble de la parcelle tous les 3 ans en moyenne dès lors que le dernier élagage est terminé
Point de contrôle : présence de végétation herbacée après élagage.

RECOMMANDATIONS :

1. Porter la distance de plantation par rapport aux berges à 8 m.
2. Ne pas apporter de produits phytosanitaires sur une distance de 35 mètres au cours d'eau
3. Déposer les « protections gibier » une fois qu'elles ne sont plus utiles aux peupliers
4. Pour les parcelles de plus de 3 ha, les séparer par des bandes boisées : planter ou laisser s'implanter une bande de frênes et/ou autres végétaux indigènes ligneux et arbustifs en bordure de parcelles
5. Utiliser un matériel adapté à la fragilité des sols hydromorphes pour effectuer les opérations prévues : engins de faible portance, pneus basse pression etc.
6. Maintenir quelques arbres morts et/ ou à cavité par hectare.
7. Maintenir ou créer des devises ou des têtards aux angles des parcelles ou groupes de parcelles d'un même propriétaire.
8. Préférer une fauche ou un gyrobroyage de la végétation herbacée tous les 2 à 3 ans plutôt que tous les ans.
9. Favoriser une mosaïque de peupleraies d'âges et/ou de cultivars différents.
10. Ne pas planter dans les dépressions humides.